

République Française - Liberté Égalité Fraternité

MAIRIE DE PÉROUGES



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre à 18 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

**Présents** : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Florence DE POUMEYROL, Gérard FLEJOU, Gilberto GRECO, Maryvonne HERRENKNECHT, Éric MEUNIER, Philippe LAMBERT, Paul VERNAY, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Paul SAISSET.

**Absents excusés** : Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Florence De POUMEYROL et Alain MORGILLO donne pouvoir à Gérard FLEJOU, Frédéric MALBOS et Christelle MORTEL.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Florence De POUMEYROL

Le Maire ouvre la séance à : 18h03

Approbation du compte rendu du 22 septembre 2025

Pour = 13                      contre = 0                      abstention = 0

**1 DECISIONS DU MAIRE**

Madame le Maire explique qu'elle :

- Signe une décision pour le renouvellement de M. GEORGE du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025, qui s'installe pour la vente de cacahuètes à côté du DAB (Distributeur Automatique de Billets) précaire.  
M. FLEJOU intervient et dit que le DAB sera désinstallé le 12 novembre 2025, comme prévu.  
Mme HERRENKNECHT demande si nous avons une idée du volume retiré ?  
M. MEUNIER répond qu'il va se renseigner.
- Signe le bail d'occupation du local sous le veneur noir jusqu'au 31 décembre 2025.

## **2 INFORMATION DIA**

### **Consorts LEYRIS et THOLLON – parcelles A1602-A347-A1603 - superficie 4814m<sup>2</sup> – 72 chemin de catimel :**

Pas de préemption à la suite de l'avis de la commission urbanisme.

### **EMLAU DEVELOPPEMENT – parcelles A2454-A2455 – superficie 754m<sup>2</sup> - 2062 route de trévoux :** Pas de préemption à la suite de l'avis de la commission urbanisme.

Mme HERRENKNECHT demande si le terrain est constructible ?

M. VIBERT répond que oui

Mme HERRENKNECHT demande si le promoteur a déjà eu un projet immobilier ?

M. VIBERT répond qu'il y a eu un permis d'aménager et cette DIA fait partie d'un des lots.

Mme HERRENKNECHT demande précision sur la parcelle

Mme le Maire explique que la parcelle est celle à côté de Mme BLANC, à la Glaye à 200m du feu.

M. VIBERT développe, pour le PC, nous avons insisté pour qu'un accès soit commun sur la RD.

### **M. PACCARD et Mme GRANGE – parcelles A2479-A2123 – superficie 1071m<sup>2</sup> - 76 route de Bourg-Saint-Christophe :** Pas de préemption à la suite de l'avis de la commission urbanisme.

M. VIBERT explique que sur cette parcelle il y a un emplacement réservé pour un aménagement du carrefour.

## **3 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE EN COMMUN DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE DE MEXIMIEUX AVEC PEROUGES ET BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Madame le Maire explique qu'il y a une convention pour la mise en commun des agents de la Police Municipale avec les communes de Bourg-Saint-Christophe et Perouges pour une durée de 3 ans, pour 1h par semaine sur Pérourges et 5h pour BSC. Si l'on demande plus d'heure c'est facturé en supplément.

Mme HERRENKNECHT demande si 1h est suffisante pour notre commune ?

Mme le Maire explique que oui, sur demande ils peuvent intervenir plus fréquemment, par exemple aux heures de pointes de l'école ou pour des véhicules mal stationnés ect.

Mme HERRENKNECHT demande comment sont embauchés les agents ?

Mme le Maire répond, sur 35h par semaine pour la commune de Meximieux. Ils passent régulièrement en mairie, ils sont disponibles au besoin.

Mme HERRENKNECHT demande combien coute 1h ?

Mme le Maire répond que c'est 35€ par agent et le week-end ils ne travaillent pas.

**VOTE :**

**Pour = 13**

**contre = 0**

**abstention= 0**

#### **4 DEROGATION POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE DANS LA SALLE COMMUNALE DE LA FERME DE PEROUGES**

Madame le Maire explique qu'une famille de Pérouges aimerait se marier à la salle communale de la ferme, nous devons délibérer uniquement pour ce mariage à cette date-là. La Marianne sera délocalisée et un dossier est fait au procureur. Pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Mme HERRENKNECHT demande s'il n'y a pas d'évènements à la ferme ?

Mme le Maire répond que la salle est libre à cette date.

**VOTE :**

**Pour = 13                      contre = 0                      abstention= 0**

#### **5 GARANTIE EMPRUNT 8 LOGEMENTS CHEMIN DU COULIS**

Madame le Maire donne la parole à M. VIBERT, qui explique qu'il y a 22 logements en tout sur le chemin du coulis, domaine de Rapan, dont 8 logements sociaux car c'est 1/3 arrondi à l'entier supérieur. Il faut que la mairie se porte garante de l'emprunt de dynacité qui fait emprunt à la banque des territoires, à hauteur de 80% et 20% au Département.

A chaque fois que l'on construit des logements sociaux nous, nous portons garants. Nous avons déjà fait ça pour ceux derrière l'école et nous aurons dans le futur les logements d'Harmony. Cela n'engage a rien la commune.

Pour le domaine de Rapan, les travaux sont bientôt terminés, bientôt habités au niveau des logements sociaux. A la première affectation nous sommes prioritaires, nous passons la main à la commission sociale qui est en lien avec les bailleurs sociaux.

**VOTE :**

**Pour = 13                      contre = 0                      abstention = 0**

## **6 TARIFICATION DES SERVICES TECHNIQUES**

Mme le Maire explique que dès que les agents des ST travaillent sur une propriété privée pour une haie, du lierre, des dépôts sauvages, ou autre. La commune est en droit de facturer des heures passées de nos agents aux habitants.

C'est un cout horaire, de 85€

Mme HERRENKNECHT dit qu'elle trouve cela très sain, et que cela peut aider les habitants. Mme le Maire rappelle que le but n'est pas que les administrés viennent demander aux agents ST de venir chez eux, mais plutôt aider occasionnellement.

M. GRECO trouve que ce forfait est cher et que les personnes âgées ont besoin d'aide parfois pour élaguer ou autre.

M. LAMBERT explique que cette délibération est prise pour justement inviter les habitants à entretenir leur haies, arbres ect. Et éviter de payer cette somme à la commune.

M. GRECO n'est pas sur du terme de la délibération et demande à avoir plus de précisions sur le calcul, et peut être comparer avec des entreprises pour revoir le montant du forfait.

Plusieurs participants demandent à reporter la délibération pour avoir une délibération plus détaillée.

Mme BLASQUEZ a rejoint l'assemblée à 18h40.

## **LA DELIBERATION EST REPORTEE ULTERIEUREMENT**

## **7 ADHESION A LA PLATEFORME UNIQUE DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS POUR LES ACHETEURS DE L'AIN**

Mme le Maire explique qu'une délibération est nécessaire pour adhérer à la plateforme, pour les entreprises, pour harmoniser les dossiers des marchés publics.

Mme BLASQUEZ prend la parole et explique que les marchés publics doivent être publiés sur cette plateforme.

**VOTE :**

**Pour = 13**

**contre = 0**

**abstention= 0**

## **8 DECISION MODIFICATIVE N°01 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Madame le Maire explique qu'afin d'effectuer les intégrations des frais d'études aux travaux en cours ou terminés et selon l'état de l'actif au compte c/203, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041 « Opérations patrimoniales », tant en recettes c/203 qu'en dépenses c/231 pour 11 361,85 €

En dépenses de fonctionnement, compte tenu des titres à annuler sur les années antérieures (transfert de charges à l'OT, remboursement de taxe d'aménagement trop perçue) 39 200 € sont inscrits au c/673

Cette charge sera compensée par des recettes non prévues au budget primitif et reçues au cours de cette année et par un virement de crédits du compte c/74433

**VOTE :**

**Pour = 13                      contre = 0                      abstention= 0**

## **9 DECISION MODIFICATIVE N°01 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Mme le Maire explique qu'en dépenses, sur le chapitre 65, un virement de crédit de 2 000 € est réalisé, en complément de l'ouverture de crédit de 26 500 € au compte 678. Ce crédit permettra de verser les indemnités pour préjudices concernant les débordements ponctuels du réseau unitaire situé sur la résidence du Matin Clair à Pérouges au profit de la SCI PAJE et la SARL Résidence Matin Clair.

**VOTE :**

**Pour = 13                      contre = 0                      abstention= 0**

## **10 DECISION MODIFICATIVE N°01 – BUDGET ANNEXE PARKINGS**

Mme le Maire explique qu'en dépenses d'investissement, sur le chapitre 21, une augmentation de crédit de 4 440 € est inscrite compte tenu des dépenses imprévues en :

2181 « Installations générales, agencements, aménagements » pour l'acquisition de panneaux de signalisation des parkings

2183 « Matériel informatique » achat d'équipements informatiques pour la gestion matériel et financière des parkings

En recettes de fonctionnement, sur le chapitre 70, une augmentation de crédit de 4 440 € est inscrite. En effet, suite aux modifications tarifaires votées en juillet dernier, il est prévue une augmentation des recettes de parkings jusqu'à la fin de l'année.

Afin d'équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement, des virements d'ordre budgétaire de 4 440 € sont inscrits en 021 et 023.

### **VOTE :**

**Pour = 13                      contre = 0                      abstention= 0**

## **11 Compte rendu des commissions**

**Scolaire :** Néant

**Associations :**

- Réunion des associations prévues le 12 novembre 2025
- Attention la date limite des articles pour le bulletin municipal est le 12 novembre 2025

**Cimetière :** Néant

**Environnement :** Néant

**Urbanisme :**

**Autorisations d'Urbanisme (AU) :**

- Elles sont au nombre de **115 à fin Septembre 2025** (à l'identique de 2024) essentiellement sur les DP (Demandes Préalables, **43%**) puis les CU (Certificats d'Urbanisme, **29%**), puis les PC (Permis de Construire, **12%**).

## Autres points en cours

- ABF

La dernière permanence s'est tenue le Mardi 14 Octobre 2025 de 14H00 à 16H00. Un pétitionnaire est venu présenter son dossier.

Nous rappelons que l'ordre du jour est établi 1 semaine avant.

Prochaine permanence : Mardi 18 Novembre 2025

- Distributeur Automatique de Billets (DAB) provisoire :

La Mise en Service a été faite le 17 Juin 2025.

L'exploitation court jusqu'au 9-10 Novembre, et son évacuation est le 12 Novembre 2025.

- Nouvel Office du Tourisme :

- Dévoisement d'un réseau électrique de distribution publique enterré :

Un réseau électrique de distribution publique enterré se trouve actuellement sur la parcelle A 2304 propriété de la CCPA, sur lequel va se construire le nouvel Office de Tourisme.

Un des impératifs de ENEDIS est de pouvoir accéder au réseau de distribution électrique enfoui à tout moment, et la construction du nouvel Office de Tourisme sur la parcelle A2304 ne le permettrait plus.

Dans un souci de cohérence territoriale, d'optimisation des investissements publics et d'aide aux communes, la commune a donné son accord de principe du dévoisement par le tènement de la ferme, sous conditions de :

- Valider le tracé définitif sur le terrain réalisé par le concessionnaire ENEDIS,
- Minimiser l'impact sur le site, les haies bocagères et arbres existants,
- Garantir la remise en état des lieux,
- Officialiser par voie notariale ce nouveau tracé, car il grève le site de la Ferme de Pérouges, constituant ainsi une servitude de tréfonds sur le terrain communal,

Les travaux seront contractualisés avec l'entreprise ENEDIS, et réalisés avant fin 2025.

- Avant travaux, contrôle de l'état des lieux par huissier le 25 Septembre 2025

- Ce constat des lieux du bâtiment communal ne concerne que la démolition du petit mur extérieur. Début Octobre, la démolition a été faite, et un enduit de protection provisoire a été refait, en attendant le gros chantier de l'OT.
- Il y aura un autre constat d'huissier préalablement au démarrage du chantier de l'OT.
- L'huissière a fait aussi l'état des lieux de la limite de propriété avec la Ferme, constaté les arbres existants, les candélabres de la Ferme, le jeu de boules, le réseau d'arrosage, l'état du terrain pour le passage du réseau Enedis, le petit chemin où doit passer le réseau enterré reliant le tableau ENEDIS du terrain de l'OT ...

- Projet de modification de la collecte des déchets au sein de la Cité médiévale

Le projet est porté par la CCPA, mais au libre-choix des communes quant à sa réalisation : fin du ramassage au porte à porte au profit de la mise en place, à l'extérieur de la Cité, d'un PAV (Point d'Apport Volontaire) avec gros contenants semi-enterrés.

Une réunion d'information et discussion du projet s'est tenue le Mercredi 8 Octobre 2025 à 18h00 à Pérourges, salle polyvalente.

Les invitations ont été adressées à tous les habitants et professionnels de la Cité Médiévale, dans les boîtes aux lettres.

Peu de participants (15 personnes), mais informations et échanges intéressants. Merci aux personnes présentes.

Des questions ont été soulevées, des informations vont être apportées. Aucune conclusion ne peut être tirée.

**Voirie :** Néant

**Travaux :**

- Flowbird parkings : Attente aux caisses en cas d'affluence liée au temps de traitement et manque d'habitude utilisateurs.
- Analyse en cours pour traitement et liaison informatique.
- Promotion EasyPark.
- Possibilité d'ajout de borne de paiement Caserne.
- Barrière chemin des terreaux : télécommande non copiable, devis et projet en cours
- CTA école : revue avec le fabriquant Hellios qui a constaté quelques anomalies. Retour fait et installateur pour correction des problèmes.

**Echanges :**

« Le chemin de l'olivier est fréquemment stationné. Avant ce système de parking, les administrés ne se garait pas là-bas, mais maintenant oui.

Un panneau de stationnement interdit est sur place. Il y a 50% des véhicules qui payent moins chère qu'avant.

Il y a 53% qui paye plus, il y a une augmentation de fait. La moyenne est entre 3 euros 60 et 3 euros 80.

Nous avons cette première demi-heure gratuite comparée à avant, et après 18h c'est gratuit aussi.

Nous allons mettre des panneaux pour prévenir le stationnement interdit et prendre un autre arrêté avec mise en fourrière. »

**Social :**

- Signature CT4 Lagnieu + signature diagnostic.
- Repas des aînés le mercredi 03 décembre 2025 à la salle de la Caserne.
- Distribution des colis le mercredi 10 décembre 2025.
- Logements dynacité au Péage, 10 logements seront attribués en novembre et habités en décembre 2025.

Paul SAISSET quitte l'assemblée à 19h11

## **12 Questions diverses**

Q : Avons-nous une piste pour un terrain pour le stationnement dans la cité ?

R : Oui nous avons des pistes mais rien de concret.

Q : Qu'est-ce que nous pouvons faire pour les personnes qui empruntent le chemin piéton qui mène au parking en haut de la grande cote ?

R : Nous allons modifier le panneau de signalisation

Q : Le projet CAUE, qu'en est-il de la question de redessiner la place du plâtre ?

R : Il n'y avait pas été question de redessiner la place du plâtre. Les priorités évoquées étaient plutôt sur l'accès à vélo.

Q : Le DAB a-t-il fonctionné et si oui, combien ? aout 733

R : juillet 658 retraits, aout 733 retraits, septembre 391 retraits et octobre qui s'arrête au 24 290 retraits. Il y a 16% des retraits sur des cartes étrangères. Comparaison avec les autres DAB des zones touristiques la moyenne est entre 800 et 1000 par mois.

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 04 décembre 2025 à 20h

## **FIN DE SEANCE : 19h37**

Le secrétaire de séance,

Florence DE POUMEYROL



Le Maire,

Nathalie MICOLAS

